

UNIVERSITE D'ETAT DE MOLDOVA
FACULTE DE DROIT
ECOLE DOCTORALE DES SCIENCE JURIDIQUE

Avec le titre de manuscrit

C.Z.U : 349.22:331.106(043.2)=133.1

MIHAILOV TATIANA
TENDANCES ACTUELLES DE PRESTATION DU
TRAVAIL SUR LA BASE DES CONTRATS CIVILES
PAR RAPPORT AUX CONTRATS DE TRAVAIL

RESUME

553.05 Le droit du travail et la protection civile

Auteur :	_____	Mihailov Tatiana
Chef du doctorat:	_____	Boișteanu Eduard Docteur hab. en droit, Conf. univ.
Commission du conseil	_____	Sadovei Nicolae Docteur hab.en droit, Prof.univ.
	_____	Romandaș Nicolae Doctor în drept, Prof. univ.
	_____	Macovei Tatiana Doctor în drept, Conf. univ.

CHIȘINĂU, 2020

La thèse a été élaborée dans le cadre de l'Ecole Doctorale Science Juridique, Université d'Etat de Moldova.

Auteur :

_____ Mihailov Tatiana

Chef du doctorat :

_____Boișteanu Eduard, docteur hab. en droit, conf. univ.

Commission du doctorat :

- Chisari-Rurak Aliona, docteur en droit, conf. univ.
- Sadovei Nicolae, docteur hab. en droit, prof. univ.
- Mihalache Iurie, docteur hab. en droit, conf. univ.
- Scorțescu Cătălină, docteur en droit, conf. univ.

La soutenance de la thèse aura lieu le 6 novembre à 14 heures dans le bureau 119, bloc nr.2, 67, rue Kogalniceanu, Chisinau.

On peut consulter le résumé et la thèse de doctorat à la Bibliothèque de l'Université d'Etat de Moldavie et sur la page web de l'Agence Nationale d'Assurance de la Qualité dans l'Education et Recherche (www.cnaa.md)

Auteur _____ Mihailov Tatiana

Secrétaire de la commission du conseil _____Pantea Oleg, docteur en droit, conf. univ.

LES REPERES CONCEPTUELS DE LA RECHERCHE

L'actualité et l'importance du problème proposé à rechercher. En prenant en considération le contexte économique actuel dans lequel les sociétés commerciales cherchent à trouver des solutions efficaces et légales pour réduire le coût (le prix) de personnel, ayant de même en vue le traitement différent du point de vue fiscal et des contributions sociales applicables aux contrats de travail par rapport aux contrats civiles, on impose une analyse minutieuse de ces contrats pour établir en quelle mesure ceux-là sont interchangeables et quelles sont les conséquences de la conclusion des contrats civiles alors quand l'intention réelle des parties est celle d'éviter ou masquer la conclusion d'un contrat de travail.

En tenant compte du fait que dans beaucoup de cas on poursuit la substitution des contrats de travail avec ceux-ci civiles et ayant en vue que dans le cas des contrats civiles il n'y a pas de modèle cadre imposé par la loi, on observe que dans la pratique dans ces contrats sont inclus souvent des clauses (stipulation) spécifiques aux contrats individuels de travail. Notamment l'inclusion de quelques clauses de ce type peut représenter un indice en ce qui concerne la nature du contrat conclu entre les parties.

Le XXI- e siècle est le siècle de la société informationnelle et de la connaissance où l'information et les connaissances jouent un rôle décisif dans le développement économique des états du monde dans la formation et l'affirmation de la personnalité de chaque individu. C'est le siècle de ceux qui continuent à s'adapter aux nouveaux exigences du travail.

L'apparition et le développement de nouvelles technologies informationnelles ont changé sans doute les modalités dans lesquelles les sociétés commerciales font des affaires. Elles ont exercé une influence auprès des modalités dans lesquelles les engagés travaillent jour par jour. Le monde du travail a été révolutionné puisque le développement des technologies informationnelles a fait possible l'apparition de quelques modalités flexibles de travail qui permettent l'évitement de la routine et d'autres aspects du travail classique. On offre aux engagés un contrôle plus grand envers le travail, une flexibilité élargie des styles personnels de travail.

Quoique la prestation du travail dans la base du contrat individuel du travail reste en être la plus répandue forme il faut avoir en vue qu'à l'étape actuelle il y a beaucoup d'activités dont le développement sur la base des contrats de travail intégral ou partiel, sur une durée déterminée ou indéterminée devienne très difficile ou même impossible.

L'élaboration à la commande de quelques pages web ou de quelques programmes d'ordinateur, de quelques œuvres d'art et beaucoup de telles œuvres assez fréquentes dans la période actuelle et en plus dans l'avenir ne se feront pas sur la base de temps de travail, indifféremment combien d'heures de travail sont nécessaires pour leur réalisation.

La réalisation des travaux avec un caractère occasionnel devient de plus en plus une activité courante tant importante que complexe, tant du point de vue de la conclusion des contrats de travail civile que du point de vue fiscal.

L'actualité du thème de recherche est assurée par l'évolution continue des relations individuelles de travail dans le contexte du marché national du travail qui se trouve dans une dynamique continue avec des influences normatives et sociales de l'espace communautaire d'une part et marqué du processus de la globalisation de l'autre part. dans le mode pratique, l'actualité du thème est déterminée des possibilités légales de prestation du travail dans la base des contrats du travail, des contrats civiles et des professions libérales dans la république de Moldova.

La description de la situation dans le domaine de recherche. A présent dans la République de Moldova manquent les travaux scientifiques qui traitent, en mode distinct, le problème de la prestation du travail sur la base des contrats civils par rapport aux contrats de travail. Une variété de travaux scientifiques importants abordent indirectement certains aspects du thème proposé pour la recherche et notamment : on étudie le contrat du travail comme forme principale de prestation du travail, analyse l'organisation juridique de différents contrats atypique de travail, étudie la nature juridique des professions libérales, analyse l'essence et l'organisation juridique des contrats civils de prestation du travail, etc.

Quoiqu'il existe quelques travaux étrangers qui sont plus proche de notre domaine de recherche, quand même ceux-là abordent le problème donné d'une autre perspective. Ainsi en tenant compte de l'insuffisance des recherches scientifiques sur le plan national dans la matière des recherches de diverses formes de prestation du travail et de l'étude limité et fragmentaire dans la doctrine étrangère, on se réserve justificatif ce domaine important de recherche scientifique.

Parmi les auteurs autochtones qui ont abordé ce sujet et les opinions desquels ont servi du point de départ dans la réalisation de cette étude on peut mentionner : Eduard Boișteanu, Nicolai Romandaș, Nicolae Sadovei, Tatiana Macovei, Tudor Negru, Cătălina Scorțescu, Tudor Capșa, Dorin Cimil, Gheorghe Chibac ș.a.

Dans la littérature de spécialité de la Roumanie, le problème de la prestation du travail en base de contrat de travail et ceux-là civiles a été étudié dans les travaux des savants : Alexandru Țiclea, Ion Traian Ștefănescu, Raluca Dimitriu, Șerban Beligrădeanu, Mărioara Țichindilean, Ana Ștefănescu, Septimiu Panainte, Ioan Mara, Nicolae Grigore-Lăcriță, Mădălin Niculeasa ș.a.

En ce qui concerne le degré d'investigation de diverses formes légales de prestation du travail dans le cadre de la doctrine de la Russie, on remarque spécialement les travaux des

savants suivants : Lușnicov A.M., Lușnicova M.V., Berdicevschii V.S., Brîzgalin V.V., Erșov V.V., Erșova E.A., etc.

Les divers aspects du problème proposé sont devenus et, nous sommes sûrs, qu'ils seront désormais l'objet des discussions pour les chercheurs scientifiques, experts, praticiens, autorités d'état, en démontrant ainsi la nécessité des réalisations des investigations multilatérales et l'actualité de celles-ci sous l'aspect interdisciplinaire en ce qui concerne le problème de la prestation comme en base du contrat du travail tant en base de ceux-ci civiles.

Le but et les objectifs de la thèse. La thèse de doctorat proposée à votre attention a comme but la présentation complexe et multi aspectuelle de diverses formes de prestation du travail par le prisme des opinions doctrinaires, de la législation nationale ainsi comme les instruments internationaux. Aussi s'est-on proposé comme objectif le complètement de la littérature juridique de spécialité avec une étude monographique envers le problème mentionné ci-dessus ainsi que l'avancement de quelques propositions de la modernisation de la législation nationale du domaine en la faisant compatible à celle internationale.

En vue de la réalisation du but, on vous a proposé un fil d'objectifs dont les plus importants sont :

- la détermination du degré d'investigation du problème qui vise les contrats de travail, les contrats civils de prestation du travail, les professions libérales ainsi que l'appréciation des aspects moins étudiés du thème en vue de l'élaboration détaillée dans la présente étude ;

- la distinction significative de la catégorie de prestation du travail par la présentation détaillée de diverse formes de prestation du travail et de la mise en évidence des lacunes législatives du domaine étudié ;

- l'investigation de l'évolution des réglementaires de diverses formes de prestation du travail ;

- l'identification et l'élucidation des traits caractéristiques des contrats du travail des contrats civils de prestation du travail envers les contrats du travail ;

- l'étude du problème du réglementaire des rapports juridiques du travail atypique ;

- l'analyse du régime légal des personnes qui prestent du travail en base des professions libérales de nature juridique et non juridique ;

- la recherche du régime fiscal des revenus obtenus des personnes qui prestent le travail en base des contrats civils et en base des professions libérales.

Le problème scientifique résolu réside dans la présentation conceptuelle de diverses formes de prestation du travail par : l'identification des éléments de base et les traits caractéristiques du contrat individuel du travail, le contrat de l'apprentissage, le contrat de

prestation des services, le contrat de l'entreprise, le concrètement de la conceptualisation des formes flexibles de prestation du travail, l'identification des critères de reclassement des contrats civils en contrat du travail et la création d'une vision d'ensemble concernant les formes légales de prestation d'un travail.

La méthodologie des recherches scientifiques. Le support de la méthodologie de la recherche scientifique est contenu dans un ensemble de théories et de concepts spécifiques aux différents domaines du droit, matérialisées comme finalité dans le contenu de l'ouvrage présent par l'intermédiaire des méthodes d'analyse : a) logique (déductive, inductive, de spécification etc.) qui consistent dans l'utilisation des régularités, des catégories et des raisonnements logiques par référence à l'analyse des opinions doctrinaires soutenues par différents auteurs et par la synthèse des réglementaires qui visent la possibilité de prestation du travail sur la base des contrats de travail, des contrats civils, ainsi que sur la base des professions libérales ; b) systematique, qui se manifeste par la recherche des normes juridiques nationales, mais aussi internationales, des institutions compétentes, des normes matérielles et se rapportant à la procédure ; c) historique, employée pour la recherche de l'origine et l'évolution du mode dans lequel s'est formé la législation concernant aux formes actuelles de prestation du travail ; d) comparative, utilisée pour la comparaison de la législation dans le domaine de la République de Moldova avec celle d'autres pays ; e) synthétique, qui consiste dans l'expression générale des particularités du travail presté en base de contrats de travail, des contrats civils ainsi que des travailleurs indépendants.

La nouveauté et l'originalité scientifique. Cette étude représente l'un des premiers ouvrages autochtones qui réalisent une recherche complexe des aspects légaux qui réglemente la prestation du travail sur la base des contrats de travail, des contrats civils et des travailleurs indépendants par la prisme d'une analyse comparée du point de vue juridique de la législation nationale avec la législation des autres pays, de la pratique ainsi qu'à la doctrine du domaine.

Par cette étude on ne réalise pas seulement un exercice théorique mais on suit la réalisation d'une corrélation entre les dispositions légales et la pratique et de même une concordance de diverses normes adaptées au niveau national.

Des éléments de nouveauté scientifique sont concrétisés dans les thèses suivantes :

- on a élucidé des aspects de la notion de prestation du travail;
- on a analysé les formes légales de prestation du travail;
- on a identifié les éléments spécifiques des contrats de travail et des contrats civils de prestation du travail;
- on a étudié les rapports juridiques de travail atypique ;

- on a analysé le concept travailleur indépendant et le statut des personnes qui prestent le travail dans la base des travailleurs indépendants de nature juridique et non juridique.

Tous les aspects qui ont fait l'objet de la recherche se sont imposés grâce au développement la parution de nouvelles formes légales de prestation du travail, mais aussi grâce aux lacunes existantes dans la législation et l'absence de débats du sujet dans la littérature de spécialité.

La signification théorique et la valeur applicative de l'ouvrage est déterminé tout d'abord par l'importance sociale-juridique du phénomène du travail au général et des formes dans lesquelles celle-ci peut se prester au concret pour les domaines des politiques sociaux économiques du pays. Dans l'étude effectuée on a synthétisé les plus remarquables opinions et conceptions dans le matériel de cette doctrine.

C'est le premier ouvrage dans la République de Moldova dans lequel on a réalisé une recherche approfondie et comparative de principales formes de prestation du travail et, notamment, en base des contrats de travail, en base des contrats civils et dans la base des travailleurs indépendants. En plus on a fait une analyse systématique des critères de distinction entre les contrats de travail et ceux civils dans la base desquels se fait possible la prestation d'un travail, ainsi que les critères de reclassement juridique des contrats civils en contrats de travail.

Ainsi, on soutient que la thèse de doctorat peut servir comme point de départ dans la recherche et pour les autres spécialistes du domaine du droit du travail et non seulement.

Les principaux résultats scientifiques proposés pour la soutenance de la thèse:

1. La prestation du travail en base des contrats civils auprès des contrats individuels de travail représente les principales modalités du développement des activités des personnes en vue d'obtenir des revenus. Quoiqu'en essence l'objet du contrat entre le prestataire (ou employé) et le bénéficiaire (employeur) est similaire ou identique dans chacune de ces hypothèses qui consiste dans la prestation d'une activité contre une rémunération, le régime juridique appliqué pour chaque cas à part sera distinct¹.

2. Le contrat individuel de travail et les contrats civils de prestation du travail supposent toujours la prestation d'un travail indifféremment de sa nature. Si dans le cadre des contrats de

¹ Mihailov T. *Le contrat d'entreprise et le contrat de prestation de service – formes spécifiques de prestation du travail.* // La Conférence internationale des doctorants en droit « Etudes et recherches juridique européennes », IX-e ed., Timișoara. București :Univers Juridique, 2017, p.244.

travail l'objet est le travail lui-même, alors dans le cas des contrats civils de prestation du travail l'objet est le travail mais vu comme résultat².

3. Pour déterminer si on est dans la présence d'un contrat de travail ou d'un contrat civil de prestation de travail on prend en considération l'espèce du travail presté, le lieu où ce travail est presté, les conditions de travail, la personne qui supporte les risques et la responsabilité de l'activité etc. Dans ce sens il est important que les parties contractantes conscientisent que les critères de qualification d'un contrat soit civil ou de travail ne se réduisent pas au nom du contrat, mais il se révèle de la clause concrète insérée dans le contrat respectif³.

4. Les normes existantes dans la législation nationale ne correspondent pas aux exigences dans la matière de la prestation du travail sur la base des contrats de travail et aux contrats civils ni à la situation réelle du marché du travail. Tout de même, on remarque le fait qu'à présent dans la législation nationale il n'y a pas de normes légales qui régleraient en mode express diverses formes atypiques de prestation du travail (par exemple : travail à distance, travail sur un agent de travail temporaire, etc.). Aussi se fait-on ressentir et le fait de l'absence d'un cadre unitaire en ce qui concerne le règlementaire juridique des travailleurs indépendants ce qui fait très ennuyeuse l'attribution de ses professions à une branche de droit.

L'implémentation des résultats scientifiques. Les résultats scientifiques obtenus par l'intermédiaire des résultats de l'étude respective sont utilisés en vue de l'enrichissement de la doctrine de spécialité existante dans la République de Moldova et en vue du perfectionnement de la législation nationale dans le domaine. Aussi l'ouvrage peut-il être utilisé dans le processus éducatif dans le cadre des institutions de l'enseignement supérieure juridique et des personnes préoccupées de la matière.

L'approbation des résultats de la recherche. L'étude concernant aux tendances actuelles de prestation d'un travail en base des contrats civils par rapport aux contrats de travail a été élaboré et discuté dans le cadre de l'Ecole de doctorat en Sciences Juridiques de l'Université d'Etat de Moldova. Les résultats de la recherche ont été adoptés par la commission du conseil dans le cadre de l'Ecole de doctorat et le Département Droit Privé de l'USM.

² Mihailov T. *La différence entre le contrat du travail et les contrats civils mixtes du travail.* // La Conférence Internationale scientifique et pratique « Réforme juridique : concept, but, introduction », Institut d'état et de droit au nom de V. M. Koretsky NAS d'Ukraine, Kiev. Kiev : Nica-Centre, 2017, p. 285.

³ Mihailov T. *Analyse distinctive des contrats civils de prestation du travail par rapport aux contrats de travail.* // Conférence scientifique nationale avec la participation internationale « Intégration par la recherche et l'innovation », Chisinau. Chisinau : CEP USM, 2017, p. 160.

Les résultats des recherches effectuées dans le domaine de la thèse de doctorat ont été exposés et approuvés dans le cadre de quelques conférences scientifiques internationales, nationales avec la participation internationale, les uns ont trouvé leur reflet dans des études publiées dans diverses revues scientifiques de la République de Moldova.

Publications sur le thème de la thèse – 5 publications scientifiques dans les revues de spécialité et 6 communications aux conférences.

Le volume et la structure de la thèse : La thèse présente est structurée ainsi : annotations (en trois langues), la liste des abréviations, l'introduction, quatre chapitres, conclusions générales, recommandations, bibliographie, annexe, CV. En ensemble l'ouvrage compte 228 pages de texte et dans la liste bibliographique sont inclus 239 titres. Les compartiments de la thèse ont été préparé selon les exigences établies pour cette catégorie de travaux scientifiques.

Mots-clés : prestation du travail, formes de prestation du travail, contrat individuel de travail, contrat d'apprentissage, contrat de qualification professionnelle, relations juridiques de travail atypique, contrat d'entreprise, contrats de prestation services, prestation du travail sur la base de professions libérales.

LE CONTENU DE LA THESE

L'introduction représente la consolidation et la justification du thème choisi pour la recherche et comprend les compartiments suivants : l'actualité et l'importance du problème proposé pour la recherche ; le but et les objectifs de la thèse ; la présentation de la méthodologie de la recherche ; la description de la situation dans le domaine de la recherche ; la nouveauté scientifique des résultats obtenus ; le problème scientifique résolu ; l'importance théorique et la valeur applicative du travail ; l'approbation des résultats ; le sommaire des chapitres de la thèse.

Premier chapitre – La dimension doctrinalement normative du problème de la prestation du travail en base des contrats civils par rapport aux contrats de travail est constituée de cinq paragraphes. Dans ce chapitre on soumet à une analyse minutieuse les opinions des savants autochtones et étrangers qui ont abordé dans le cadre des démarches scientifiques le problème de l'encadrement du travail presté dans diverses formes juridiques. On a recherché spécialement les aspects de la prestation du travail sur la base des contrats de travail, des contrats civils ainsi qu'au reclassement juridique des contrats en dépendance de la volonté réelle des parties.

Un travail précieux en matière du droit du travail est représenté dans le travail des chercheurs *Eduard Boișteanu* et *Nicolai Romandaș* intitulé *Le droit du travail*⁴ publié en 2015 qui représente une étude autochtone détaillée de toutes les institutions juridiques spécifiques en droit de travail. Au près de l'élucidation des instituts, des sources et des caractéristiques du droit du travail, on accorde une attention spéciale aux éléments essentiels et aux traits caractéristiques du contrat individuel du travail, au processus de clôture, de modification, de suspension et de fin de ce type de contrat. De même, dans le cadre de ce travail, les auteurs examinent tangentiellement les professions libérales, ainsi que les formes légales sur la base desquelles on peut prester un travail.

Un lieu remarquable dans la rangée d'œuvres juridiques, consacrés à l'analyse des relations de travail typiques et atypiques ainsi qu'aux critères de délimiter ceux-ci, occupe l'étude monographique du chercheur *Nicolae Sadovei* intitulé *La dichotomie du rapport juridique de travail*⁵ paru en 2011. L'auteur offre une étude rigoureuse de l'institution de la relation juridique de travail et des contrats de relation juridique typique et atypique. Le segment du travail destiné à l'analyse des relations juridiques de travail flexibles, des relations juridiques de travail corporatifs des travailleurs indépendants, des relations de travail des employés et des fonctionnaires publics suscite aussi un grand intérêt.

En se référant aux autres travaux juridiques qui traitent tangentiellement le thème proposé pour la recherche on mentionne l'étude monographique du doctrinaire *Dorin Cimil* intitulé *Calification des relations contractuelles*⁶. Dans ce travail l'auteur examine également et les critères essentiels de délimitation des contrats de travail de ceux connexes de nature civile, critères dont on tient compte au reclassement d'un contrat civil de prestation du travail dans un contrat de travail et inversement. Parmi les critères de base l'auteur mentionne: l'objet du contrat, l'ordre et la forme du paiement de la rémunération pour le travail effectué, la position des parties pendant le déroulement du contrat, les aspects d'ordre formel qu'on entreprend afin de légaliser la relation de travail.

On tient à mentionner que dans la doctrine roumaine existe des recherches consacrées au problème de la prestation du travail en base des contrats de travail et sur la base des contrats civils. On peut nommer deux travaux dans la sphère de recherche de la présente thèse de doctorat : le travail du chercheur *N.Grigore-Lacrita* *Prestation du travail sur la base des*

⁴ Boișteanu E. et Romandaș N. *Droit de travail. Manuel*. Chisinau : I.S.F.E.-P « Typographie Centrale », 2015.

⁵ Sadovei N. *Dichotomie du rapport juridique de travail. Etude monographique*. Chisinau : Garamont-studio, 2011.

⁶ Cimil D. *Calification des relations contractuelles*. Chisinau : Grafema Libris , 2013.

*conventions civiles*⁷ et celui élaboré de Mara Ioan intitulé *Contrat individuel de travail et la convention civile de prestation de services*⁸.

Dans le travail *Prestation du travail sur la base des conventions civiles* l'auteur examine le réglementaire juridique de diverses formes de prestation du travail et spécialement le développement des activités sur la base de contrat individuel de travail signé sur la base du Code du travail, les particularités et les et les caractéristiques de la conclusion des conventions civiles et le développement des activités basées sur celles-ci, les particularités des conventions civiles en matière de contrat de travail ainsi qu'on fait l'analyse du régime juridique et fiscale des revenus obtenus sur la base des conventions civiles. Mais, en tenant compte de l'ampleur de ce travail dans le contexte de celui-ci, on accorde une attention modeste à la recherche du côté juridique de délimitation du travail presté sur la base des contrats civils et ceux de travail en mettant l'accent sur leur délimitation économique.

Un autre travail important est celui du chercheurs Mara Ioan intitulé *Contrat individuel de travail et la convention civile de prestation de services* qui, étant un de peu de travaux dans la littérature juridique roumaine, s'est proposé une analyse de l'évolution historique du réglementaire des relations de travail ainsi que la recherche des formes principales de prestation de travail respectivement le contrat de travail et la convention civile de prestation de services. Le travail est dédié à la délimitation du contrat individuel de travail et la convention civile de prestation de services. Pour sa réalisation les deux institutions sont présentés de la perspective historique en passant par l'étude comparative entre celles-ci et d'autres catégories de contrats qui ont comme objet le travail et la présentation des traits juridiques spécifiques. On analyse de même largement les éléments spécifiques du contrat individuel de travail et de la convention civile de prestation de services, mais aussi ceux-ci communs pour qu'à la fin on représente les repères essentiels nécessaire à la réalisation de la démarcation de ces deux institutions.

En ce qui concerne les études monographiques, on analyse les relations de travail atypiques. Une de plus récente (2019) et valeureuses étude est intitulée *Contrats de travail atypiques*, signé par l'auteur *Mihaela-Emilia Marica*⁹. D'une manière détaillée, l'auteur analyse l'importance des formes de travail non-standard dans le contexte économique actuel, identifie les facteurs qui ont favorisé l'apparition et la propagation des formes de travail non- standard. On suppose aussi à une analyse détaillée les règlementaires internationaux, européens et nationaux

⁷ Grigore-Lacrita N. *Prestation du travail sur la base des conventions civiles*, II-e ed. Bucuresti : Edition C.H.Beck, 2018.

⁸ Mara I. *Contrat individuel de travail et la convention civile de prestation de services*. Bucuresti : Wolters Kluwer, 2009.

⁹ Marica M-E. *Contrats de travail atypiques*. Bucuresti : Univers Juridique, 2019.

qui tiennent de contrat à temps partiel, contrat de travail temporaire, contrat individuel de travail à durée déterminée, contrat individuel de travail à domicile et le contrat individuel de télémark.

En ce qui concerne la doctrine russe, on représente quelques travaux doctrinaires avec une tangente plus ou moins grande dans le domaine de la recherche. Un de ceux-ci est le travail *Droit de travail de la Fédération Russe*¹⁰ paru en 2010, signé par l'auteur *Perederin S.V.* Le but de cette étude constitue une analyse complexe des institutions juridiques de droit du travail dans la Fédération Russe, y compris l'analyse détaillée du règlementaire du contrat individuel de travail et des critères de sa délimitation des contrats civils de prestation du travail. L'auteur mentionne à juste titre que chaque fois quand par un contrat civil sont règlementés en fait des rapports juridiques de travail, un tel contrat doit être requalifié comme un de travail avec l'application immédiate des règles insérées dans le Code du travail et d'autres normatives qui règlementent les rapports de travail.

Un autre travail juridique qui traite le sujet de la prestation du travail en base des contrats de travail typiques et atypiques est celui-ci intitulé *Cours du droit de travail*¹¹ élaboré par les auteurs *Louchnikov A. M. et Louchnikova M.V.* Ayant à la base les méthodes historique et comparative, les auteurs analysent les dispositions de base de la partie générale et de la partie spéciale du droit du travail de la Fédération Russe. Un compartiment à part du travail est destiné à la recherche du droit individuel du travail.

En tenant compte de ce qu'on a mentionné ci-dessus on peut tirer la conclusion que dans la République de Moldova il n'y a pas de travaux scientifiques qui traitent distinctement le problème de la prestation du travail sur la base des contrats civils par rapport aux contrats de travail. Une variété de travaux scientifiques importants abordent tangentiellement quelques aspects du thématique proposé pour la recherche, et notamment : on étudie le contrat individuel de travail comme la forme principale de prestation d'un travail, on analyse le règlementaire juridique de divers contrats atypiques de travail, on étudie la nature juridique des professions libérales, on analyse l'essence et le règlementaire juridique des contrats civils de prestation du travail, etc.

Quoiqu'il existe quelques travaux étrangers plus proche de notre domaine de recherche, tout de même ceux-ci abordent le problème donné d'une autre perspective. Ainsi, tenant compte de l'insuffisance des recherches scientifiques sur le plan national en matière de recherche de

¹⁰ Perederin S.V. *Droit de travail de la Fédération Russe . Guide d'étude.* Voronej : Edition de l'Université d'Etat de Voronej, 2010.

¹¹ Louchnikov A. M. et Louchnikova M.V. *Cours du droit de travail. Manuel. Droit du travail collectif. Droit du travail individuel. Droit du travail de procédure,* II-e vol. Moscou : Statut, 2009.

diverses formes de prestation du travail et de l'approche limitée et fragmentée dans la doctrine étrangère, nous nous réservons le droit de rechercher scientifiquement ce domaine important.

En ce qui concerne le cadre normatif international et national on règlemente diverses formes de prestation du travail. Dans ce travail on a soumis à l'analyse les actes normatifs suivants : *Convention de l'OIM nr.94 sur les clauses de travail (contrats publiques)*¹², et *Recommandation de l'OIM nr.84 sur les clauses du travail (contrats publiques)*¹³, *Convention de l'OIM nr. 175 sur le travail à temps partiel*¹⁴ et respectivement *Recommandation de l'OIM nr.182 sur le travail à temps partiel*¹⁵, *Convention de l'OIM nr.177 sur le travail à domicile*¹⁶ et *Recommandation de l'OIM nr.184 sur le travail à domicile*¹⁷, *Recommandation de l'OIM nr.198 sur les relations de travail*¹⁸.

Quoique les conventions analysées ci-dessus règlementent des domaines très importants pour le développement des relations de travail dans une société contemporaine, on constate malheureusement que celles-ci n'ont pas été ratifiées par la République de Moldova.

D'autres conventions de l'OIM importantes pour le règlementaire générale des relations de travail et qui se réfèrent tangentiellement à notre thème de recherche, ratifiées par la République de Moldova sont: *Convention de l'OIM nr.142 sur l'orientation professionnelle dans le domaine du développement des ressources humaines*¹⁹, *Convention de l'OIM nr.150 sur l'administration du travail*²⁰, *Convention de l'OIM nr.158 sur la cessation des relations de travail*²¹.

¹² *Convention de l'OIM sur les clauses de travail (le contrats publiques), nr.94 de 29.06.1949. Disponible: https://www.ilo.org/dym/normlex/en/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO12100:P12100_INSTRUMENT_ID:312239:NO.*

¹³ *Recommandation de l'OIM sur les clauses du travail (contrats publiques), nr .84 de 29.06.1949. Disponible: https://www.ilo.org/dym/normlex/en/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO12100:P12100_INSTRUMENT_ID:312422:NO.*

¹⁴ *Convention de l'OIM sur le travail à temps partiel, nr .175 de 24.06.1994. Disponible : https://www.ilo.org/dym/normlex/en/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO12100:P12100_ILO_CODE:C175.*

¹⁵ *Recommandation de l'OIM sur le travail à temps partiel, nr. 183+2 DE 24.06.1994. Disponible: https://www.ilo.org/dym/normlex/en/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO12100:P12100_INSTRUMENT_ID:312520:NO.*

¹⁶ *Convention de l'OIM sur le travail à domicile.nr.177 de 20.06.1996. Disponible: https://www.ilo.org/dym/normlex/en/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO12100:P12100_INSTRUMENT_ID:312320:NO.*

¹⁷ *Recommandation de l'OIM sur le travail à domicile, nr. 184 de 20.06.1996. Disponible: https://www.ilo.org/dym/normlex/en/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO12100:P12100_INSTRUMENT_ID:312522:NO.*

¹⁸ *Recommandation de l'OIM sur les relations de travail, nr. 198 de 15.06.2006. Disponible: https://www.ilo.org/dym/normlex/en/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO12100:P12100_INSTRUMENT_ID:312535:NO.*

¹⁹ *Convention de l'OIM sur l'orientation professionnelle dans le domaine du développement des ressources humaines, nr.142 du 23.06.1975. Disponible: https://www.ilo.org/dym/normlex/en/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO12100:P12100_INSTRUMENT_ID:312287:NO.*

²⁰ *Convention de l'OIM sur l'administration du travail, nr. 150 du 26.06.1978. Disponible : https://www.ilo.org/dym/normlex/en/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO12100:P12100_INSTRUMENT_ID:312295:NO.*

Le plus important acte normatif national qui régleme les relations de travail c'est le Code du travail²² adopté en 2003. Parmi la catégorie des contrats de travail soumis à l'analyse dans le cadre de ce travail une réglementation à part dans le Code ont : le contrat individuel de travail, le contrat de l'apprentissage, le contrat de qualification professionnelle, le contrat de formation professionnelle, le travail à domicile, le travail à temps partiel, le contrat individuel de travail pour accomplir un certain travail.

Une forme atypique de travail réglementée exprès dans la législation nationale est celle des journaliers. Conformément à la *Loi nr.22 du 23.02.2018 en ce qui concerne l'exercice d'un travail non qualifié occasionnel accompli par des journaliers*²³ celui-ci s'emploie aux bénéficiaires des travaux dans l'agriculture.

A présent les rapports juridiques de prestation de travail par les fonctionnaires publics sont considérés par le législateur en adoptant la *Loi sur la fonction publique et le statut du fonctionnaire public*²⁴ et la *Loi sur le statut des personnes avec des fonctions de dignité publique*²⁵ comme rapports avec un caractère services qui ne sont pas greffés sur un contrat individuel de travail.

La prestation du travail en base d'un contrat civil se réalise en concluant entre les parties d'un contrat de prestation des services ou d'entreprise en vertu des dispositions du *Code civil*²⁶. Basé sur le Code civil on a pu et on peut conclure des contrats civils pour mener n'importe quelle activité admise par la loi (pour toute activité qui n'a pas de caractère illicite ou immoral).

Dans la République de Moldova le législateur ne régleme et ne définit pas le régime juridique général des professions libérales. Dans la législation nationale on peut trouver seulement la définition des services professionnels, mais pas celle des professions libérales qui ne sont même pas identiques.

²¹ *Convention de l'OIM sur la cessation des relations de travail, nr.158 du 22.06.1982. Disponible : https://www.ilo.org/dym/normlex/en/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO12100:P12100_INSTRUMENT_ID:312303:NO.*

²² *Code du travail de la République de Moldova, nr. 154 du 28.03.2003. Dans : Moniteur Officiel de la République de Moldova, 2003 nr. 159-162.*

²³ *Loi de la République de Moldova de quelques activités non qualifiées avec un caractère occasionnel accomplies par des journaliers, nr. 22 du 23.02.2018. Dans : Moniteur Officiel de la République de Moldova, 2018, nr.68-76.*

²⁴ *Loi de la République de Moldova sur la fonction publique et le statut du fonctionnaire public, nr. 158 du 04.07.2008. Dans: Moniteur Officiel de la République de Moldova, 2008, nr.230-232.*

²⁵ *Loi de la République de Moldova sur le statut des personnes avec des fonctions de dignité publique, nr.199 du 16.07.2010. Dans: Moniteur Officiel de la République de Moldova, 2010, nr.194-196.*

²⁶ *Code civil de la République de Moldova, nr. 1107 du 06.06.2002. Dans: Moniteur Officiel de la République de Moldova, 2019, nr. 66-75.*

Selon les dispositions de l'art. nr.5 du *Code fiscal de la République de Moldova*²⁷ par services professionnels on comprend les activités indépendantes d'ordre scientifiques, littéraires, artistiques, éducatifs ainsi que les activités indépendantes des ingénieurs, architectes, auditeurs et comptables déployés conformément avec la législation en vigueur. Une définition expresse dans le Code fiscal retrouve aussi l'activité professionnelle dans le secteur de la justice. Dans ce sens par l'activité dans le secteur de la justice on sous-entend cette activité permanente déployée dans le cadre des formes d'organisation de l'activité prévue de loi par l'avocat, l'avocat stagiaire, le notaire public, l'huissier, l'administrateur autorisé, le médiateur, l'expert judiciaire dans le cadre de l'expertise judiciaire.

Les normes légales qui règlementent le régime juridique des professions libérales établissent en règle générale les conditions de base et le mode de la pratique de la profession libérale respective, déterminent les formes de l'organisation de l'activité professionnelle, établissent de façon limitative les genres des activités qui peuvent être pratiquer par le professionnel libéral, établissent des garanties pour pratiquer la profession respective ainsi qu'on détermine le mode d'admission en profession. Ces normes on les retrouve dans les actes normatifs suivants: *Loi sur la profession d'avocat*²⁸, *Loi sur l'organisation de l'activité des notaires*²⁹, *Loi sur les huissiers*³⁰, *Loi sur la médiation*³¹, *Loi sur les administrateurs autorisés*³², *Loi sur l'expertise judiciaire et le statut de l'expert judiciaire*³³.

En conclusion, on tient à mentionner que le cadre normatif qui règlemente diverses formes de prestation du travail est varié et complexe. Tout de même la législation actuelle du travail ne correspond pas complètement aux nécessités de flexibilité des relations de travail existantes. Précisément pour ces raisons, les parties contractantes essaient le plus souvent d'éviter de conclure un contrat de travail et essaie à déguiser le rapport existant par un contrat civil. Dans la partie qui tient du règlement juridique des professions libérales on constate l'inexistence d'un cadre légal autonome qui définirait et règlementerait clairement la nature juridique de ces

²⁷ *Code fiscal de la République de Moldova, nr.1163 du 24.04.1997.* Dans: Moniteur Officiel de la République de Moldova, Edition Spéciale, 2007.

²⁸ *Loi sur la profession d'avocat, nr. 1260 du 19.07.2002.* Dans: Moniteur Officiel de la République de Moldova, 2002, nr. 126-127.

²⁹ *Loi sur l'organisation de l'activité des notaires, nr. 69 du 14.04 2016.* Dans: Moniteur Officiel de la République de Moldova, 2016, nr. 277-287.

³⁰ *Loi sur les huissiers, nr.113 du 17.10.2010.* Dans: Moniteur Officiel de la République de Moldova, 2017, nr.2-8.

³¹ *Loi sur la médiation, nr. 137 du 03.07.2015.* Dans: Moniteur Officiel de la République de Moldova, 2015, nr. 224-233.

³² *Loi sur les administrateurs autorisés, nr. 161 du 18.07. 2014.* Dans: Moniteur Officiel de la République de Moldova, 2014, nr. 293-296.

³³ *Loi sur l'expertise judiciaire et le statut de l'expert judiciaire, nr.68 du 14.04.2016.* Dans : Moniteur Officiel de la République de Moldova, 2016, nr.157-162.

professions. Au moment actuel il existe seulement des lois distinctes qui règlementent certaines professions libérales concrètes.

Dans le **II-e chapitre intitulé Fondements théoriques et pratiques sur la prestation du travail en base de contrats de travail** on a analysé la notion, les éléments de base, les traits caractéristiques du contrat individuel de travail, du contrat d'apprentissage et celui de qualification professionnelle. On a recherché aussi les formes atypiques de travail et celles atypiques prononcées, on a identifié les éléments de différence entre les formes de travail analysées et on a formulé des conclusions.

Le contrat individuel de travail conclu en conformité avec les normes de la législation du travail de la République de Moldova apparait comme une des plus importantes formes de réalisation du droit au travail et comme fondation de l'apparition et l'existence temporaire du rapport juridique de travail³⁴.

On conclut le contrat individuel de travail sur la base du consentement des parties qui doit être donné à la suite d'une délibération en toute connaissance de cause. En vue de la réalisation du consentement, le Code du travail règlemente, dans l'art. 48 alinéa (1), comme une condition essentielle, l'obligation de l'information de l'employeur de la personne sélectionnée en vue de l'engagement sur les éléments futurs du contrat. Ainsi, selon la norme légale mentionnée ci-dessus „avant l'engagement ou le transfert dans une nouvelle fonction, l'employeur a l'obligation d'informer la personne qui doit être embauchée ou transférée des conditions d'activité dans la fonction proposée, en lui offrant l'information prévue dans l'art.49 alinéa (1), ainsi que l'information sur les périodes de préavis qui doivent être respectées par l'employeur et le salarié dans le cas de la cession de l'activité. Cette information fera l'objet d'un projet de contrat individuel de travail ou à une lettre officielle, tous les deux signés par l'employeur”³⁵.

L'objet du contrat individuel de travail se constitue des prestations réciproques auquel s'obligent les parties et notamment : prestation du travail du salarié et respectivement sa rémunération par l'employeur.

Durant l'exécution du contrat individuel de travail apparait fréquemment la nécessité de l'interprétation de ses clauses. La législation de travail ne comprend pas de normes spéciales dans ce domaine. Par conséquence, on applique les règles de droit commun établies par le Code civil. Enfin, si après l'application des règles de droit commun persistent des confusions sur une certaine clause du contrat individuel de travail, on accepte que son interprétation doit se faire en

³⁴ Sosna B. *Contrat individuel de travail. Législation*. Chisinau : Quartier, 2001, pag.22.

³⁵ *Code du travail de la République de Moldova, nr. 154 du 28.03.2003*. Dans : Moniteur Officiel de la République de Moldova, 2003 nr. 159-162.

faveur de celui qui travaille, du salarié. Donc, en ce qui concerne les clauses du contrat individuel de travail, l'interprétation se fait *in favor prestatoris*. Si l'employeur est mécontent il peut s'adresser à l'instance pour obtenir une interprétation judiciaire³⁶.

Comme le contrat individuel représente la preuve la plus concluante à laquelle les parties ont convenu, le document sur la base duquel on peut vérifier en quelle mesure ont accompli leurs obligations chacune des parties, quels droits on peut revendiquer et quelles responsabilités on a, y compris dans le cas de solutionner certains litiges éventuels, sa conclusion même au commencement des relations de travail et par écrit, est dans l'intérêt de chacun³⁷.

Quoique le Code du travail de la République de Moldova contient dans le VIII-e titre un chapitre distinct intitulé „Contrat d'apprenti et Contrat de formation professionnelle continue”, tout de même dans les dispositions légales on ne peut pas retrouver une notion de ces types de contrats.

Selon l'article 216 alinéa (2) du Code du travail de la République de Moldova, „le contrat d'apprentissage est un contrat de droit civil et est règlementé par le Code civil et d'autres actes normatifs”³⁸. L'analyse de la disposition légale crée, à la première vue, la conclusion fautive de l'appartenance de ce contrat aux normes de droit civil et fait donc impossible le traitement du contrat d'apprenti selon la définition légale indiquée ci-dessus c'est-à-dire comme un contrat individuel de travail de type particulier.

Ce contrat, comme nature juridique, est aussi un contrat individuel de travail, mais celui-ci est de type particulier, puisqu'il a un objet complexe où entre non seulement la prestation du travail et sa rémunération, mais encore on détermine par ce contrat, la formation professionnelle dans un certain métier assuré par l'employeur, l'apprenti salarié s'engageant à suivre les cours.

On considère que la complexité de l'objet du contrat d'apprentissage notamment a conduit notamment au traitement erroné de celui-ci comme l'un du droit civil, et non pas comme l'un du droit de travail.

Selon l'article 215 alinéa (1) du Code du travail, „le contrat de qualification professionnelle est un contrat spéciale, additionné au contrat individuel de travail, conclu par

³⁶ Stefanescu I.T. *Traité du droit de travail*, vol. I, Bucarest : Lumière Lex, 2003, p. 456.

³⁷ Ticlea A. *Constatation de l'existence de la relation de travail en l'absence du document ad validitatem*. // Revue roumaine de droit de travail, 2017, nr.2. Disponible : <https://www.universjuridiquero.ro/constatation-existence-relation-de-travail-absence-document-ad-validitatem/>.

³⁸ *Code du travail de la République de Moldova*, nr. 154 du 28.03.2003. Dans : Moniteur Officiel de la République de Moldova, 2003 nr. 159-162.

écrit dans la base duquel le salarié s'oblige à suivre un cours de formation professionnelle, organisé par l'employeur pour obtenir une qualification professionnelle³⁹.

Autant le contrat d'apprentissage que le contrat de qualification professionnelle ont la même finalité qui consiste dans la qualification professionnelle de celui qui est partie de ces deux contrats. Tous les deux contrats sont organisés par l'employeur sur son compte. Sous l'aspect formel, les contrats respectifs doivent être conclus par écrit.

Les relations juridiques de travail typique occupent dans la République de Moldova le lieu central dans le cadre du domaine général des relations de travail. Les tentatives de définir la relation juridique atypique se limite souvent par la mise en évidence des éléments manquants dans le cadre du concept classique des relations juridiques de travail typique.

Dans la doctrine autochtone la définition des relations de travail atypique est donnée par Nicolae Sadovei⁴⁰ selon laquelle les relations juridiques de travail atypiques sont les relations qui apparaissent durant la prestation d'un travail par les personnes physiques ou juridiques dans le cadres desquels manquent ou sont modifiés un ou plusieurs traits caractéristiques essentiels de la relation juridique de travail typique normalisé de la catégorie des relations personnelles organisationnelles ou patrimoniales.

L'Organisation Internationale du Travail définit les formes atypiques du travail comme une totalité des activités prestées dans d'autres conditions que celles standards, basées en règle générale sur un contrat individuel de travail et d'une protection sociale spéciale⁴¹.

Selon l'opinion du doctrinaire roumain Dan Top, le travail atypique inclut les formes contractuelles les plus diverses: contrat de travail pour une durée déterminée, ceux-ci à temps partiels, le travail temporaire ou celui à domicile, travail à distance, travail basé sur le contrat zéro heure etc.

Il existe ainsi une multitude de conventions qui règlementent une relation de travail différente de la forme standard ou des formes atypiques connues et le plus souvent règlementées dans la législation⁴².

Le plus connu aspect de travail atypique c'est le contrat individuel de travail pour une durée déterminée. Selon les dispositions légales en vigueur il est interdit de conclure des contrats de travail pour une durée déterminée afin d'échapper à l'octroi de droits et garanties prévus pour les salariés engagés pour une durée déterminée. Aussi n'admet-on pas le traitement moins

³⁹ *Ibidem*.

⁴⁰ Sadovei N., *op. cit.*, p.132.

⁴¹ <https://www.ilo.org/topics/non-standard-employment/lang-en/index.htm>.

⁴² Top D. *Nécessité de réglementation appropriée des formes de travail atypiques en Roumanie*. Disponible : <http://www.nos.iem.ro/bitstream/handle/123456789/11-%20TOP.Dan/pdf?sequence=1&isAllowed=y>.

favorable des salariés engagés pour une durée déterminée par rapport aux salariés permanents qui prestent un travail équivalent dans la même unité si un tel traitement se base exclusivement sur la durée du rapport du travail et n'a pas une justification objective.

Une autre forme atypique de travail règlementée expresse dans la législation du travail de la République de Moldova c'est le travail à domicile. Ainsi, selon l'article 290 alinéa (1) du Code du travail „salarié avec le travail à domicile sont considérés les personnes qui ont conclu un contrat individuel de travail sur la prestation du travail à domicile avec l'utilisation des matières, instruments et mécanismes mis en disposition par l'employeur ou achetés par ses propres moyens"⁴³. Comme un trait caractéristique déterminé par le fait que l'activité professionnelle du salarié se déploie à domicile, celui-ci établit lui-même le programme de travail en accomplissant les tâches de service qui leur reviennent.

Une forme proche au travail à domicile, mais quand même différente conceptuellement et essentiellement de la première c'est le travail à distance. A présent, le travail à distance n'a pas de règlementaire exprès dans la législation de la République de Moldova. Dans chaque domaine où il y a la possibilité de l'activité en régime du travail à distance, on peut le pratiquer selon l'accord des parties. A retenir qu'on peut déployer le travail à distance seulement en vase de qualité de salarié comme partie d'un contrat individuel de travail⁴⁴.

Le travail par agent de travail temporaire représente une figure juridique distincte qui bouleverse le concept classique du droit de travail en ce qui concerne la subordination du salarié envers l'employeur. La législation en vigueur de la République de Moldova ne contient pas une réglementation expresse de cette forme atypique de travail. La particularité par agent de travail temporaire consiste dans la médiation entre le prestataire (salarié) et le bénéficiaire (utilisateur) du travail par une personne juridique autorisée pour fonctionner comme agent de travail temporaire. Le contrat de travail se conclut entre l'engagé et l'agent de travail temporaire celui-ci en concluant avec l'utilisateur un contrat de mis en disposition équivalent au contrat de prestation services.

Si initialement le contrat à temps partiel a été utiliser plutôt comme un moyen supplémentaire des revenus (comme un deuxième lieu de travail), les dernières décennies du siècle passé il est devenu un vrai phénomène⁴⁵. Le travail à temps partiel a commencé à devenir

⁴³ *Code du travail de la République de Moldova, nr. 154 du 28.03.2003*. Dans : *Moniteur Officiel de la République de Moldova*, 2003 nr. 159-162.

⁴⁴ Vartolomei B. *Réglementation de l'activité à distance par la Loi nr.81/2018*. // *Revue roumaine du droit de travail*, 2018, nr. 2. Disponible : <https://www.universjuridique.ro/réglementation-activité-à-distance-par-loi-nr-81-2018>.

⁴⁵ Drost H. and Richard Hird . *An introduction to the Canadian labour market*, 2nd ed. Toronto: Nelson 2006, p. 212.

dans beaucoup de cas la seule activité déployée par le salarié- parfois une alternative au chômage⁴⁶. Selon l'article 97¹ du Code du travail on n'admet pas le traitement moins favorable des salariés avec un travail à temps partiel par rapport avec les salaires du travail à plein temps qui prestent un travail équivalent à la même unité si un tel traitement se base exclusivement sur la durée du temps de travail quotidien ou hebdomadaire et n'a pas de justification objective.

La réglementation nationale en ce qui concerne les contrats de travail atypiques est une assez discrète. La République de Moldova est un état qui n'a pas accordé assez d'attention au travail atypique et qui manifeste plus loin une prédilection pour l'utilisation du contrat individuel de travail standard comme la principale modalité de matérialiser le rapport de travail.

Dans le **IIIe Chapitre – l'analyse des particularités de prestation du travail en base des contrats civils** - la recherche s'est axée sur l'analyse des particularités de la prestation du travail basé sur le contrat de prestations services et du contrat d'entreprise, ainsi que sur les critères de délimitation des contrats de travail de ceux civils dans la base desquels peut être presté un travail. A la fin on a formulé des conclusions.

La différenciation des contrats de travail envers ceux civils représente une nécessité d'ordre autant théorique que pratique. La tendance pratique des organisations commerciales se réduit malheureusement aux tentatives des employeurs de conclure des contrats civils au lieu de ceux de travail parce que les premiers défendent d'un mode restreint les droits des salariés.

Le contrat individuel de travail est toujours un contrat *intuitu personae*, ce qui se déduit évidemment de sa définition légale prévue par l'article 45 du Code du travail. Le caractère personnel de la relation juridique de travail s'attribue non seulement au salarié, mais également et à l'employeur parce que le salarié comprend qu'il conclut un contrat individuel de travail avec certain employeur.

De l'analyse des dispositions de l'article 1334 du Code civil on conclut que les contrats civils de prestation du travail (comme le contrat d'entreprise et le contrat de prestation services) sont en principe des contrats *intuitu personae*. L'entrepreneur est obligé d'exécuter le travail dans le cas où on stipule expressivement dans le contrat ce travail ou en cas où l'exécution personnelle par l'entrepreneur est sous-entendu.

L'objet du contrat individuel de travail tient de la prestation du travail pour et sous l'autorité d'un certain employeur, personne physique ou juridique en échange d'une rémunération nommée salaire. L'objet du contrat d'entreprise et de prestation services dans la production ou transformation d'un bien autant que l'obtention d'autres résultats en effectuant des

⁴⁶ Dimitriu R. *Réflexion sur le contrat à temps partiel*. // Conférence nationale „Actualités et perspectives dans la législation du travail”, Sibiu. Bucarest : Univers Juridique, 2016, p. 91.

travaux et respectivement la prestation des services de n'importe quelle nature. On paie le salaire d'après la quantité et la qualité du travail, tandis que dans le cas des contrats civils de prestation du travail on paie le résultat du travail de l'entrepreneur ou du prestataire transmis au client.

Les contrats de travail se caractérisent par la durée, la règle générale en matière parce que leur validité n'est pas déterminée. La durée des contrats civils est restreinte en se limitant à la durée du temps nécessaire à l'exécution d'un travail. Tout de même le caractère temporaire du contrat conclu ne permet pas la qualification, compte tenant seulement de ce critère, de celui-ci comme droit civil⁴⁷.

Pour le contrat individuel de travail, la législation en vigueur, prévoit la nécessité de sa conclusion par écrit. Toutefois, la forme écrite du contrat individuel de travail ne représente pas une condition *ad validatum* pour ce type de contrat mais seulement un *ad probationem*. Ainsi, le non-respect de la forme écrite n'entraîne pas la nullité du contrat individuel de travail. La seule conséquence juridique dans ce cas sera que le contrat individuel de travail sera considéré conclu pour une période non déterminée.

Envers la forme du contrat d'entrepris et le contrat de prestation services on applique les règles générales qui se réfèrent à la forme de l'acte juridique stipulés dans l'article 316-324 du Code civil. D'habitude, ces types de contrats on les conclut dans une forme écrite simple. De l'essence des règles de droit, il résulte que ces types de contrats peuvent être conclus verbalement.

Le contrat individuel de travail se caractérise par une série de traits spécifiques ce qui facilite d'identifier le travail presté dans la base du contrat de travail presté dans la base d'autres contrats. Dans le cas où on établira que le travail presté dans la base d'un contrat civil correspond à un travail presté dans la base d'un contrat individuel de travail, il faut appliquer la législation du travail parce qu'elle est plus protectrice que la législation civile⁴⁸.

Dans le **IVe Chapitre** intitulé **Réglementation juridique du travail presté par les professionnels libres** on a analysé le concept de profession libérale, on a mis en évidence les particularités de la prestation du travail sur la base des professions libérales de nature juridique ou d'autre nature, on a soumis à la recherche les régimes juridique et fiscal des revenus obtenus par les professionnels libéraux et on a formulé des conclusions.

⁴⁷ Mironov V.I. *Droit du travail en Russie*. Moscou : Edition Revue „Gestion du personnel”, 2004, p. 23.

⁴⁸ Macovei T. *Notion et traits caractéristiques du contrat individuel de travail*. // Revue Nationale de Droit, 2015 nr.12, p.38.

Les relations juridiques de travail des professionnels libres forment une catégorie distincte dans le cadre des relations de travail. Les relations respectives sont greffées exerçant certaines professions autonomes et libres connues dans la théorie du droit comme professions libérales.

Quoique l'expression traditionnelle soit celle de profession libérale, le dictionnaire explicatif de la langue roumaine définit tout de même la notion de profession libre comme une profession basée sur un travail intellectuel effectué par des personnes qui n'accomplissent pas de travail payé.

Par leurs essences, les professions libérales sont exercées indépendamment, en règle générale elles ne peuvent pas être soumises à la hiérarchie administrative. Tout de même l'indépendance des membres des organisations professionnelles ne peut pas être absolue parce que ceux-ci se soumettent aux dispositions de la loi et à l'éthique professionnelle.

Dans la République de Moldova, le législateur ne définit et ne règlement pas le régime juridique générale des professions libérales. Dans la législation nationale on peut retrouver seulement la définition de services professionnels mais non pas celle de professions libérales qui ne sont pas tout de même identiques. Selon les prévisions de l'art. 5 du Code fiscal de la République de Moldova⁴⁹, par services professionnels on comprend des activités indépendantes d'ordre scientifique, littéraire, artistique, éducatif ou pédagogique, ainsi que des activités indépendantes des ingénieurs, architectes, auditeurs et comptables, déployées conformément avec la législation en vigueur. Une définition expresse dans la Code fiscal retrouve aussi l'activité professionnelle dans le secteur de la justice . Dans ce sens par l'activité professionnelle dans le secteur de la justice on sous-entend cette activité permanente déployée dans le cadre des formes d'organisation de l'activité prévue par la loi par l'avocat, l'avocat stagiaire, le notaire public, l'huissier, l'administrateur autorisé, le médiateur, expert juridique dans le cadre du bureau de l'expertise judiciaire.

Dans l'exercice des professions libérale naissent plusieurs catégories de relations juridiques. :

- a) entre les personnes qui exercent les professions respectives et l'union (le corps professionnel) dont elles font partie;
- b) entre les personnes qui exercent les professions respectives et leurs clients;
- c) entre les unions (corps professionnels) respectives comme personnes juridiques et les organismes d'Etat, organisations non gouvernementales, organismes internationales.

⁴⁹ *Code Fiscal de la République de Moldova*, nr.1163 du 24 ?04 1997. Dans : *Moniteur Officiel de la République de Moldova*. Edition Spéciale, 2007.

La complexité de la relation juridique sur la base de laquelle le libre professionnel effectue son travail ne peut pas être mis en doute. Et si la nature civile de la relation juridique qui s'établit entre le libre professionnel et son client ne soulève pas de doutes, alors la nature juridique de la relation entre le libre professionnel et le corps professionnel dont celui-ci fait partie (généralement, à la suite d'une obligation légale directe) soulève des doutes raisonnables.

Dans ce cas, si on analyse le critère classique de subordination ou de dépendance économique d'une partie de la relation envers l'autre dans la base de laquelle on peut constater l'existence ou l'absence d'une relation de travail standard, alors on constate que dans le cadre de la prestation du travail par les libres professionnels ce critère manque complètement. Tout de même, le pouvoir de l'employeur qui peut être exercé par le corps professionnel sur le libre professionnel qui en règle générale se manifeste par la sanction disciplinaire est assez vaste.

Presque dans toutes les lois spéciales qui réglementent l'activité des libres professionnels les sanctions disciplinaires varient de l'avertissement jusqu'au retrait de licence pour exercer la profession. Notamment cette attribution du corps professionnel ainsi et le fait que le travail presté sur la base d'une profession libérale s'inclut dans le stage de travail, le travail respectif donne le droit au congé, aux prestations de sécurité sociale ainsi que le droit à une pension, incline la balance sur l'aspect prononcé atypique, mais tout de même de droit du travail des activités exercées sur la base des professions libérales.

Dans la part qui tient de la réglementation juridique des professions libérales on constate nécessaire la création d'un cadre légal autonome qui définirait et réglementerait clairement la nature juridique de ces professions. Au moment actuel il y a seulement des lois distinctes par lesquelles sont réglementées certaines professions libres concrètes.

CONCLUSIONS GENERALES ET RECOMMANDATIONS

Les recherches effectuées dans cette démarche scientifique ont mis en évidence l'actualité et l'importance du sujet à aborder. A la fin de cette étude, on considère que le but et les objectifs que nous avons fixés ont été réalisés.

Le problème scientifique résolu réside dans l'approche conceptuelle de diverses formes de prestation du travail par : l'identification des éléments de base et des traits caractéristiques du contrat individuel de travail, du contrat d'apprenti, du contrat de prestations services, du contrat d'entreprise, la concrétisation et la conceptualisation des formes flexibles de prestation du travail, l'identification des critères de requalification des contrats civils en contrats de travail et la création d'une vision d'ensemble sur les formes légales de prestation d'un travail.

Cette démarche scientifique, entièrement consacrée à la recherche du problème de la prestation du travail en base des contrats de travail par rapport aux contrats de travail, se termine par une série de conclusions générales et de recommandations qui se détachent de l'analyse réalisée comme suit :

1. Les relations de travail représentent ces relations sociales qui se forment entre les hommes durant le procès de prestation du travail. De l'ensemble, ces relations de travail sont règlementées et on leur applique les normes de prestation de travail seulement à ces relations qui s'établissent à la suite de la conclusion d'un contrat de travail.

2. Bien que la prestation du travail dans la base du contrat individuel reste la forme la plus répandue de prestation du travail, il faut prendre en vue et le fait qu'à l'étape actuelle ont apparu de nombreuses activités dont le déploiement sur base de contrat de travail à plein temps et à temps partiel, sur une durée déterminée et non déterminée devient très difficile ou même impossible.

3. La prestation du travail dans la base des contrats civils auprès des contrats individuels de travail représente les principales modalités de déploiement des activités par une personne pour obtenir des revenus. Bien qu'en essence l'objet du contrat entre le prestataire (ou engagé) et le bénéficiaire (employeur) soit similaire ou identique dans chacune de ces hypothèses, consistant à exercer une activité contre une rémunération, le régime juridique applicable pour chaque partie à part sera l'un distinct⁵⁰.

4. Le cadre législatif qui règlemente le déploiement de différentes activités sur la base des

⁵⁰ Mihailov T. *Contrat d'entreprise et contrat de prestation services – formes spécifiques de prestations du travail*. // Conférence internationale des doctorats en droit « Etudes et recherches juridiques européennes », IXe édition, Timisoara. Bucarest : Univers Juridique, 2017, p.244.

contrats civils a été modifié significativement afin de limiter la possibilité de la prestation du travail sur la base d'autres types de contrats. Tout de même dans la base du Code civil on a pu et on peut conclure des contrats civils pour le déploiement des activités admises par la loi.

5. La prestation du travail ne peut pas s'effectuer que dans sur la base d'un contrat individuel de travail dans le cas où le travail presté est constant, quotidien et au profit du même bénéficiaire c'est-dire une œuvre qui dénote un caractère permanent et non d'activité occasionnelle. Quand même, il est inadmissible que la législation actuelle du travail prétende la conclusion des contrats de travail pour des activités avec un volume réduit, ou un caractère occasionnel.

6. Le contrat individuel de travail et les contrats civils de prestation du travail supposent toujours la prestation d'un travail indifféremment de sa nature. Si dans les contrats de travail l'objet est le travail lui-même, alors dans le cas des contrats civils de prestation du travail l'objet est le travail vu comme résultat⁵¹.

7. Le Code civil ne se réfère point au temps de travail. Il n'y a pas de restrictions en ce qui concerne le temps de travail quotidien, hebdomadaire ou mensuel, le mode de déploiement, les limites, les restrictions, la durée, les jours de fêtes légales, l'âge minimal, maximal, la qualification nécessaire dans l'activité exercée, etc. Le Code civil règle l'objet du contrat comme une relation juridique pour „donner” ou „effectuer” c'est-à-dire de la réalisation d'un produit, d'un travail ou de prestation d'un service. Ainsi du moment dans lequel dans un contrat civil on retrouve le temps de travail, celui-ci sort de la réglementation du Code civil et entre sous l'action des prévisions du Code du travail. Le contrat civil respectif obtient le régime juridique de contrat de travail.

8. Pour déterminer si on est dans la présence d'un contrat de travail ou d'un contrat civil de prestation de travail on prendra en considération le type du travail effectué, l'endroit direct où ce travail est presté, les conditions de travail, la personne qui supporte les risques et la tâche de l'activité, etc. Dans ce sens il est important que les parties contractantes conscientisent que les critères de qualification d'un contrat civil ou de travail ne se réduisent pas au nom du contrat, mais il résulte des clauses concrètes insérées dans le contrt respectif⁵².

9. Les normes existantes dans la législation, nationale ne correspondent pas aux exigences dans la matière de la prestation du travail sur la base des contrats de travail et aux contrats civils

⁵¹ Mihailov T. Différence entre un contrat de travail et les contrats de droit civil relatifs au travail. // Conférence Internationale scientifique et pratique « Réforme juridique : concept, objet, mise en œuvre » Institut d'Etat et de droit V. M. Koretsky Académie de Science de l'Ukraine, Kiev. Kiev : Nica-Centre, 2017 p.285

⁵² Mihailov T. Analyse distinctive des contrats civils de prestation de travail par rapport aux contrats de travail. //Conférence scientifique nationale avec la participation internationale « Intégration par la recherche et l'innovation », Chisinau. Chisinau : CEP USM, 2017, p. 160.

et ni à la situation réelle du marché du travail. Tout de même on remarque le fait qu'au moment actuel dans la législation nationale il n'y a pas de normes légales qui régleraient expressivement certaines formes atypiques de prestation du travail (comme exemple : le travail à distance, le travail par l'agent de travail temporaire, etc.). Aussi se fait-il ressentir le fait de l'absence d'un cadre unitaire en ce qui concerne la réglementation juridique des professions libérales ce qui fait très ennuyeuse l'attribution de ces professions à une branche de droit.

10. Les formes atypiques d'engagement dévient de la forme contractuelle standard au moins sur l'un des traits caractéristiques suivants:

- le contrat de travail à domicile et le contrat sur le travail à distance s'éloignent du modèle classique du contrat individuel du travail par le fait que l'accomplissement des tâches a lieu devant le siège qui appartient à l'employeur⁵³;
- les contrats individuels de travail sur une durée déterminée diffèrent des contrats de travail standard par la durée des relations d'engagement;
- l'engagement à temps partiel diffère du modèle standard par le programme et le nombre d'heures de travail inférieur à celui de la relation de travail à temps plein;
- l'engagement par l'agent de travail temporaire se distingue de la forme standard du contrat de travail par le fait que le salarié n'est pas directement engagé par la personne juridique ou elle doit exercer les attributions de services⁵⁴.

11. L'analyse de la législation montre clairement la nécessité de la modernisation du cadre juridique des relations individuelles de travail pour pouvoir répondre efficacement aux exigences des partenaires sociaux et à la société en ensemble, en ce qui concerne la flexibilisation des relations de travail⁵⁵.

Ayant à la base les conclusions auxquelles on est parvenu pendant les recherches nous venons avec quelques recommandations susceptibles de rationaliser les activités sur la base de diverses formes de prestation de travail :

1. L'analyse de la législation montre clairement la nécessité de la modernisation du cadre juridique qui réglemente l'institution juridique de l'apprentissage. L'attribution au niveau législatif de ce type de contrat au statut de contrat individuel de travail de type particulier et la réglementation détaillée du statut juridique des parties attirerait inévitablement la réanimation de

⁵³ Mihailov T. *Travail à domicile et travail à distance – formes atypiques de travail*. // Revue Administration Publique, 2019n nr., p. 160.

⁵⁴ Mihailov T. *Analyse juridique de certaines formes atypiques de travail*. // Revue Administration Publique, 2020, nr. 4 p.

⁵⁵ Mihailov T. *Particularités de la prestation du travail sur la base des contrats de travail civils*. // Conférence internationale des doctorats en droit « Etudes et recherches juridiques européennes », VIIIe édition, Timisoara. Bucarest : Univers Juridique, 2016, p. 205.

cette institution qui en effet est avantageuse tant pour l'employeur que pour le salarié⁵⁶.

2. *De lege ferenda*, serait utile la modification des dispositions d'article 216 du Code du travail qui suivent : « *Le contrat d'apprentissage conclu en forme écrite est un contrat individuel de travail de type particulier et se régleme le présent code et par d'autres actes normatifs* »⁵⁷.

3. *De lege ferenda* nous considérons que l'article 221 du Code du travail doit être modifié acquérant le contenu suivant : » Le contrat d'apprenti prend fin pour les motifs prévus par ce code pour la résiliation du contrat individuel de travail ». L'introduction d'une telle modification au niveau législatif confèrera une clarté dans la réglementation et la qualification du contrat d'apprentissage en tant qu'un contrat de travail de type particulier.

4. Quoique la République de Moldova ait ratifié plusieurs conventions de l'OIM certaines d'entre elles qui réglementent des domaines très importantes pour le développement des relations de travail dans une société contemporaine, malheureusement, n'ont pas été ratifiées. Dans ce cas nous considérons absolument nécessaire la rectification des conventions suivantes : la Convention de l'OIM nr.175 sur le travail à temps partiel, la Convention de l'OIM nr. 177 sur le travail à domicile, Convention de l'OIM nr. 94 sur les clauses de travail (contrats publiques).

5. Dans la partie qui tient de la réglementation juridique des professions libérales on constate nécessaire la création d'un cadre légal autonome qui définirait et réglerait clairement la nature juridique de ces professions. A présent il y a seulement des lois distinctes par lesquelles sont réglementées certaines professions concrètes.

6. Nous considérons nécessaire de constituer au niveau national l'Union des Professions Libérales de la République de Moldova (personne juridique sans but lucratif et avec fonctionnement autonome) qui inclura dans sa structure toutes les associations des professions libérales existantes sur le territoire de la République de Moldova. Elle contribuera inévitablement à la promotion des intérêts fondamentaux des membres des professions libérales et à l'exigence d'un cadre juridique national correspondant au développement des professions libérales par leur organisation indépendante ou autonome par rapport aux autorités publiques.

⁵⁶ Mihailov T. Analyse juridique du contrat d'apprentissage dans la législation de la République de Moldova. // Problèmes de codification du droit du travail de l'Ukraine, Conférence scientifique et pratique pan ukrainienne, Kiev, Print –Service, 2017, p. 138-139.

⁵⁷ Mihailov T. Contrat d'apprentissage et contrat de qualification professionnelle – formes spécifique de prestation du travail. // Bulletin scientifique de l'Université d'Etat « Bogdan Petriceicu Hasdeu » de Cahul, 2017, nr.1(5), p.144.

ANNOTATION

Mihailov Tatiana, „Tendances actuelles de prestation du travail sur la base des contrats civils par rapport aux contrats de travail”. Thèse de doctorat en droit. Ecole Doctorale des Sciences Juridiques de l’Université d’Etat de Moldavie. Chisinau, 2020.

La structure de la thèse : la thèse a été perfectionnée dans les années 2019-2020 et a la structure suivante : introduction, comme l’initiation dans l’étude, quatre chapitres, conclusions générales et recommandations, 156 pages de texte de base, bibliographie de 239 titres, 12 annexes. Les résultats obtenus sont reflétés dans 11 articles scientifiques.

Mots-clefs : prestation du travail, formes de prestation du travail, contrat individuel de travail, contrat d’apprentissage, contrat de qualification personnelle, relations juridiques de travail atypique, contrat d’entreprise, contrat de prestation services, prestation du travail sur la base des professions libérales.

Domaine d’étude : droit du travail, droit civil, l’interférence de ces branches de droit en ce qui concerne les formes de prestation du travail.

Le but et les objectifs du travail : Le but de la thèse consiste dans l’approche complexe du phénomène de la prestation du travail sur la base des contrats de travail et des contrats civils, ainsi que la recherche du phénomène du travail presté par les libres professionnels par le prisme des instruments internationaux dans le domaine, de la législation nationale, mais aussi des opinions doctrinaires. On s’est aussi proposé comme objectif la mise en évidence des traits distinctifs des contrats civils par rapport aux contrats de travail, l’opportunité de l’application d’un contrat de travail ou d’un contrat civil pour la prestation d’un travail concret ainsi que l’avancement des propositions de modernisation de la législation nationale dans le domaine.

La nouveauté et l’organisation scientifique des résultats obtenus consistent à formuler les conclusions d’ordre théorique et pratique et l’avancement des propositions *de lege ferenda* dans le but d’enrichir la législation dans le domaine. En même temps cette thèse aborde les problèmes d’interprétation et d’application des textes légaux les uns étant déjà dans l’attention des théorétiques de droit du travail et les autres ayant dans notre opinion un élément de nouveauté peut susciter l’intérêt de la doctrine, mais aussi de la pratique judiciaire et administrative du domaine.

Le problème scientifique résolu réside de l’approche conceptuelle de diverses formes de prestation du travail par : l’identification des éléments de base et des traits caractéristiques du contrat individuel de travail, contrat d’apprentissage, contrat de prestations services, contrat d’entreprise, la concrétisation et la conceptualisation des formes flexibles de prestation du travail, l’identification des critères de requalification des contrats civils en contrats de travail et la création d’une vision d’ensemble en ce qui le formes légales de prestation d’un travail.

L’importance théorique du travail est due à la manière spécifique de l’approche du thème étudié ainsi que l’importance théorique et pratique des particularités de la prestation du travail sur la base des contrats de travail et civils ainsi que sur la base des professions libérales, l’analyse des implications fiscales de chaque type de contrat et l’étude des problèmes parus de la requalification des contrats civils en contrats de travail.

La valeur applicative de la recherche consiste dans la détermination des possibilités légales de prestation du travail sur la base des contrats de travail et des contrats civils ais que sur la base des professions libérales dans la République de Moldova. En conclusion, on considère que la thèse peut également servir de point de départ pour la recherche d’autres spécialistes dans le domaine du droit de travail ou d’autres domaines.

ADNOTARE

MIHAILOV Tatiana, „Tendințe actuale de prestare a muncii în baza contractelor civile în raport cu contractele de muncă”. Teză de doctor în drept. Școala Doctorală Științe Juridice a Universității de Stat din Moldova. Chișinău, 2020.

Structura tezei: teza a fost perfectată în anii 2019-2020, având următoarea structură: introducere, ca inițiere în studiu, patru capitole, concluzii generale și recomandări, 156 de pagini de text de bază, bibliografie din 239 de titluri, 10 anexe. Rezultatele obținute sunt reflectate în 11 lucrări științifice.

Cuvinte-cheie: prestarea muncii, formele de prestare a muncii, contractul individual de muncă, contractul de ucenicie, contractul de calificare profesională, raporturile juridice de muncă atipice, contractul de antrepriză, contractul de prestări servicii, prestarea muncii în baza profesiunilor liberale.

Domeniul de studiu: dreptul muncii, dreptul civil, interferența acestor ramuri de drept în ceea ce privește formele de prestare a muncii.

Scopul și obiectivele lucrării: Scopul tezei constă în abordarea complexă a fenomenului prestării muncii în baza contractelor de muncă și a celor civile, precum și cercetarea fenomenului muncii prestate de către liberii profesioniști prin prisma instrumentelor internaționale în domeniu, a legislației naționale, dar și a opiniilor doctrinare. De asemenea, s-a propus ca obiectiv, scoaterea în evidență a trăsăturilor distinctive ale contractelor civile față de contractele de muncă, oportunitatea încheierii unui contract de muncă sau a unui contract civil pentru prestarea unei munci concrete, precum și înaintarea unor propuneri de perfecționare a legislației naționale în domeniu.

Noutatea și originalitatea științifică a rezultatelor obținute constau în formularea concluziilor de ordin teoretic și practic și înaintarea propunerilor *de lege ferenda* în scopul îmbunătățirii legislației în domeniu. În același timp, prezenta teză pune în discuție problemele de interpretare și aplicare a textelor legale, unele dintre ele fiind deja în atenția teoreticienilor de dreptul muncii, iar altele având în opinia noastră un element de noutate ce poate suscita interesul doctrinei, dar și al practicii judiciare și administrative în domeniu.

Problematika științifică soluționată constă în abordarea conceptuală a diverselor forme de prestare a muncii prin: identificarea elementelor de bază și a trăsăturilor caracteristice ale contractului individual de muncă, contractului de ucenicie, contractului de prestări servicii, contractului de antrepriză, concretizarea și conceptualizarea formelor flexibile de prestare a muncii, precum și consacrarea criteriilor de recalificare a contractelor civile în contracte de muncă, în vederea creării unei concepții unice cu privire la formele legale de prestare a unei munci.

Semnificația teoretică a lucrării se datorează modului specific de abordare a tematicii studiate, precum și importanței teoretice și practice a particularităților prestării muncii în baza contractelor de muncă și civile, precum și în baza profesiunilor liberale, analiza implicațiilor fiscale ale fiecărui tip de contract și studierea problemelor rezultate din recalificarea contractelor civile în contracte de muncă.

Valoarea aplicativă a cercetării constă în determinarea posibilităților legale de prestare a muncii în baza contractelor de muncă și contractelor civile, precum și în baza profesiunilor liberale în Republica Moldova. În concluzie, considerăm că teza poate servi ca bază de pornire în cercetare și pentru alți specialiști din domeniul dreptului muncii și din alte domenii.

АННОТАЦИЯ

МИХАЙЛОВ Татьяна, «Актуальные тенденции выполнения труда на основе гражданских-правовых договоров в отношении трудовых договоров». Диссертация на соискание ученой степени доктора права. Докторская Школа Юридических Наук Государственного Университета Молдовы. Кишинёв, 2020г.

Структура диссертации. Диссертация была подготовлена в 2019 и 2020 годах, имея следующую структуру: введение, четыре главы, общие выводы и рекомендации, 156 страниц основного текста, библиография из 239 названий, 12 приложений.

Ключевые слова: выполнение труда, формы выполнения труда, индивидуальный трудовой договор, ученический договор, договор о непрерывной профессиональной подготовки, атипичные трудовые отношения, договор подряда, договор об оказании услуг, выполнение труда людьми свободных профессий.

Сфера исследования: трудовое право, гражданское право, взаимосвязь этих отраслей права с точки зрения форм выполнения труда.

Цель и задачи диссертации. Цель диссертации состоит в комплексном исследовании феномена выполнения труда на основе трудовых и смежных гражданско-правовых договоров, а также выполнения труда людьми свободных профессий с точки зрения международно-правовых документов, национального законодательства и доктринальных взглядов. Было также предложено в качестве задачи выделение отличительных черт трудовых договоров по сравнению со смежными гражданско-правовыми договорами о труде, определение целесообразности применения трудового или гражданского договора для выполнения конкретного труда, а также представление предложений по модернизации национального законодательства в данной области.

Новизна и научная оригинальность полученных результатов заключаются в формулировке выводов теоретического и практического характера, а также в выдвижении некоторых предложений *de lege ferenda* с целью совершенствования законодательства в этой области. В то же время, в данной диссертации были подняты проблемы толкования и применения нормативных актов, некоторые изученные теоретиками трудового права, а другие, представляющие на наш взгляд элемент научной новизны, который может вызвать как интерес доктрины, так и судебной и административной практики в данной области.

Научная проблематика заключается в концептуальном подходе к различным формам предоставления работы путем: определения основных элементов и характерных черт индивидуального трудового договора, договора об ученичестве, договора об оказании услуг, договора подряда, конкретизации и концептуализации атипичных форм выполнения труда, определение критериев для переквалификации гражданских договоров о труде в трудовые договоры с целью создания обзора правовых форм выполнения труда.

Теоретическое значение диссертации определяется специфическим методом изучения данной тематики, теоретической и практической значимости феномена выполнения труда на основе трудовых и смежных гражданско-правовых договоров о труде, а также выполнения труда людьми свободных профессий, анализ налоговых обложений каждого вида договор и изучение проблематики переквалификации гражданско-правового договора в трудовой договор.

Практическое значение диссертации состоит в определении легальных возможностей выполнения труда на основе трудовых и смежных гражданско-правовых договоров о труде, а также выполнение труда людьми свободных профессий в Республике Молдова. В заключение, считаем, что данная диссертация может служить отправной точкой исследований специалистов в области трудового права и в других областях.

BIBLIOGRAPHIE

I. Références bibliographiques en roumain

1. Boisteanu E. et Romandas N. *Droit de travail. Manuel*. Chisinau : I.S.F.E.-P « Typographie Centrale », 2015. – 736 p.
2. Cimil D. *Qualification des relations contractuelles*. Chisinau: Grafema Libris, 2013. – 224 p.
3. *Code Civil de la République de Moldova, nr. 1107 du 06.06.2002*. Dans : Moniteur Officiel de la République de Moldova, 2019, nr. p. 66-75.
4. *Code Fiscal de la République de Moldova, nr. 1163 du 24.04.1997*. Dans : : Moniteur Officiel de la République de Moldova Edition Spéciale, 2007.
5. *Code du travail de la République de Moldova, nr. 154 du 28.03.2003*. Dans : Moniteur Officiel de la République de Moldova, 2003, p. 159-162.
6. *Convention de l'OIM sur l'administration du travail, nr. 150 du 26.06. 1978*. Disponible : https://www.ilo.org/dyn/normlex/en/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO:12100:P12100_INSTRUMENT_ID:312295:NO.
7. *Convention de l'OIM sur les clauses de travail (contrats publics), nr. 94 du 29.06.1949*. Disponible : https://www.ilo.org/dyn/normlex/en/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO:12100:P12100_INSTRUMENT_ID:312239:NO.
8. *Convention de l'OIM sur la cessation des relations de travail, nr. 158 du 22.06.1982*. Disponible : https://www.ilo.org/dym/normlex/en/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO12100:P12100_INSTRUMENT_ID:312303:NO
9. *Convention de l'OIM sur le travail à temps partiel, nr. 175 de 24.06.1994*. Disponible : https://www.ilo.org/dym/normlex/en/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO12100:P12100_ILO_CODE:C175.
10. *Convention de l'OIM sur le travail à domicile, nr. 177 de 20.06.1996*. Disponible : https://www.ilo.org/dym/normlex/en/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO12100:P12100_INSTRUMENT_ID:312322:NO.
11. *Convention de l'OIM sur l'orientation professionnelle dans le domaine du développement des ressources humaines, nr. 142 du 23.06.1975*. Disponible : https://www.ilo.org/dym/normlex/en/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO12100:P12100_INSTRUMENT_ID:312287:NO.
12. Dimitriu R. *Réflexion sur le contrat à temps partiel*. // Conférence nationale « Actualités et perspectives dans la législation du travail ». Bucarest : Univers Juridique, 2016. p.91-98.

13. Grigorie-Lacrita N. *Prestation du travail sur la base des conventions civiles*, IIe éd. Bucarest : Edition C.H.Beck,2008. – 289 p.
14. *Loi sur les administrateurs autorisés, nr. 161 du 18.07.2014*. Dans: Moniteur Officiel de la République de Moldova,2014 nr. 293-296.
15. *Loi sur la profession d'avocat, nr.1260 du 19.07.2002*. Dans: Moniteur Officiel de la République de Moldova, 2002, nr. 126-127.
16. *Loi sur l'expertise judiciaire et le statut de l'expert judiciaire, nr. 68 du 14.04.2016*. Dans : Moniteur Officiel de la République de Moldova, 2016, nr.157-162
17. *Loi sur la fonction publique et le statut du fonctionnaire public, nr. 158 du 04.07.2008*. Dans : Moniteur Officiel de la République de Moldova, 2008, p.230-232.
18. *Loi sur la médiation, nr. 137 du 03.07.2015*. Dans : Moniteur Officiel de la République de Moldova, 2015, nr. 224-233.
19. *Loi sur l'organisation de l'activité des notaires, nr.69 du 14.04 2016*. Dans: Moniteur Officiel de la République de Moldova, 2016, nr. 277-287.
20. *Loi sur le statut des personnes avec des fonctions de dignité publique, nr. 199 du 16.07.2010*. Dans : Moniteur Officiel de la République de Moldova, 2010, nr. 194-196.
21. *Loi sur les huissiers de la République de Moldova, nr. 113 du 17.10.2010*. Dans: Moniteur Officiel de la République de Moldova, 2017, nr. 2-8.
22. *Loi sur l'exercice de quelques activités non qualifiées avec un caractère occasionnel accomplies par des journaliers, nr. 22 du 23.02.2018*. Dans : Moniteur Officiel de la République de Moldova, 2018, nr. 68-76.
23. Macovei T. *Notion et traits caractéristiques du contrat individuel de travail*. // Revue Nationale de Droit, 2015, nr. 9 p. 34-38.
24. Mara I. *Contrat individuel de travail et la convention civile de prestations services*. Bucarest: Wolters Kluwer, 2009, - 319 p.
25. Marica M-E. *Contrats de travail atypiques*. Bucarest: Univers Juridique, 2019 – 414 p.
26. Mihailov T. *Analyse distinctive des contrats civils de prestation du travail par rapport aux contrats de travail*. // Conférence scientifique nationale avec la participation internationale « Intégration par recherche et innovation », Chisinau. Chisinau : CEP USM, 2017, p.158-161.
27. Mihailov T. *Analyse juridique de certaines formes atypiques de travail*. // Revue Administration Publique, 2020, nr.1 (105), p.143 -146.

28. Mihailov T. Contrat d'entreprise et contrat de prestations services – formes spécifiques de prestation du travail. //Conférence internationale des doctorats en droit « Etudes et recherches européennes », IXe éd., Timisoara. Bucarest : Univers Juridique, 2017, p. 237-245.
29. Mihailov T. Contrat d'apprentissage et contrat de qualification professionnelle – formes spécifiques de prestation du travail. //Bulletin scientifique de l'Université d'Etat « Bogdan Petriceicu Hasdeu » de Cahul, 2017, nr.1(5), p.108-114.
30. Mihailov T. *Travail à domicile et travail à distance – formes atypiques de travail*. // Revue Administration Publique, 2019, nr.4 (104), p. 157-161.
31. Mihailov T. *Particularités de la prestation du travail sur la base des contrats de travail et civils*. // Conférence internationale des doctorats en droit « Etudes et recherches juridiques européennes », VIIIe édition, Timisoara. Bucarest : Univers Juridique, 2016, p. 199-206.
32. *Recommandation de l'OIM sur les clauses du travail (contrats publiques), nr. 84 de 29.06.1949*. Disponible :
https://www.ilo.org/dym/normlex/en/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO12100:P12100_INSTRUMENT_ID:312422:NO.
33. *Recommandation de l'OIM sur le travail à temps partiel, nr. 182 du 24.06.1994*. Disponible :
https://www.ilo.org/dym/normlex/en/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO12100:P12100_INSTRUMENT_ID:312520:NO.
34. *Recommandation de l'OIM sur le travail à domicile, nr. 184 de 20.06.1996*. Disponible :
https://www.ilo.org/dym/normlex/en/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO12100:P12100_INSTRUMENT_ID:312522:NO.
35. *Recommandation de l'OIM sur les relations de travail, nr. 198 de 15.06.2006*. Disponible :
https://www.ilo.org/dym/normlex/en/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO12100:P12100_INSTRUMENT_ID:312535:NO
36. Sadovei N. *Dichotomie du rapport juridique de travail. Etude monographique*. Chisinau : Garamont-studio, 2011. –p. 203.
37. Sosna B. *Contrat individuel de travail. Législation*. Chisinau : Quartier, 2001, pag.336.
38. Stefanescu I-T. *Traité du droit de travail*, vol. I, Bucarest : Lumière Lex, 2003, p. 456.
39. Tsiclea A. *Constatation de l'existence de la relation de travail en l'absence du document ad validitatem*. // Revue roumaine de droit de travail, 2017, nr. 2. Disponible :
<https://www.universjuridiquero.ro/constatation-existence-relation-de-travail-absence-document-ad-validitatem/>.
40. Top D. *Nécessité de réglementation appropriée des formes de travail atypiques en Roumanie*. Disponible :

<http://www.nos.iem.ro/bitstream/handle/123456789/1196/11-%20TOP.Dan/pdf?sequence=1&isAllowed=y>

41. Vartolomei B. *Réglementation de l'activité à distance par la Loi nr.81/2018*. // Revue roumaine du droit de travail, 2018, nr. 2. Disponible : <https://www.universjuridique.ro./réglementation-activité-à-distance-par-loi-nr-81-2018/>.

II. Références bibliographiques en russe :

42. Louchnicov A. M.et Louchnicova M.V. *Cours du droit de travail. Manuel. Droit du travail collectif. Droit du travail individuel. Droit du travail de procédure*, IIe volume. Moscou : Statut,2009. –1151 p.

43. Mironov V.I. Le droit du travail en Russie. Moscou : Edition „Revue «Gestion du personnel»”, 2004, - 1152p.

44. Mihailov T. *Différence entre un contrat de travail et les contrats de droit civil relatifs au travail*. // Conférence Internationale scientifique et pratique « Réforme juridique : concept, objet, mise en œuvre » Institut d'Etat et de droit V. M. Koretsky Académie de Science de l'Ukraine, Kiev. Kiev: Nica-Centre, 2017 p. 283-285.

45. Mihailov T. *Analyse juridique du contrat d'apprentissage dans la législation de la République de la Moldova*. //Problèmes de de codification du droit du travail de l'Ukraine Conférence scientifique et pratique pan ukrainienne, Kiev, Print –Service, 2017, p. 138-139.

46. Perederin S.V. *Droit de travail de la Fédération Russe* Guide d'étude. Voronej : Edition de l'Université d'Etat de Voronej, 2010. – p.448.

47. Drost H. and Richard Hird . *An introduction to the Canadian labor market*, 2nd ed. Toronto: Nelson 2006, p. 212.

48. International Labour Organization. Disponibil : <https://www.ilo.org/global/topics/non-standard-employment/lang-en/index.htm>.

MIHAILOV TATIANA

**TENDANCES ACTUELLES DE PRESTATION DU
TRAVAIL SUR LA BASE DES CONTRATS CIVILES
PAR RAPPORT AUX CONTRATS DE TRAVAIL**

553.05 – LE DROIT DU TRAVAIL ET LA PROTECTION CIVILE

Résumé de la thèse de doctorat en droit

Aprobat spre tipar: data
Hârtie ofset. Tipar ofset.
Coli de tipar.: ...

Formatul hârtiei 60x84 1/16
Tiraj 50 ex.
Comanda nr.
